



Distribution de prospectus dans/aux abords des aéroports français

Par **danou**, le **03/01/2008** à **23:10**

J'aimerais savoir si:

- la distribution de prospectus publicitaires aux entrées des aéroports mais sur la voie publique est réglementée
- et si la distribution à l'intérieur des aéroports fait l'objet d'une réglementation autre que celle de ces mêmes aéroports

Merci